



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024

Comité Syndical
29 février 2024

Table des matières

Le cadre réglementaire du rapport d'orientation budgétaire (ROB) depuis la loi NOTRe	5
1. Introduction.....	5
2. Obligations légales du ROB.....	5
3. Contexte économique et financier	5
Présentation du Syndicat Mixte du Bassin de l'Oise	6
1. Compétences	6
2. Périmètre d'intervention 2023.....	7
Evènements marquants 2023	8
Bilan financier global 2023	11
1. Section de fonctionnement.....	11
2. Section d'investissement	12
Orientations financières 2024.....	15
1. Introduction	15
2. Axe 1 : Dépenses de fonctionnement générales liées à la structure.....	15
3. Axe 2 : Dépenses de fonctionnement et d'investissement liées aux cartes de compétence.....	15
3.1 Carte 1 : Entretien et restauration des berges de l'Oise.....	15
3.2 Carte 2 : Entretien et restauration des cours d'eau affluents de l'Oise	16
3.3 Carte 3 : Animation, valorisation touristique, gestion et développement des itinéraires de randonnée le long des berges de l'Oise.....	16
3.4 Carte 4 : Entretien, restauration et valorisation des Espaces Naturels Sensibles (ENS) locaux humides .	17
4. Synthèse des orientations budgétaires 2024.....	17
5. Axe 3 : Recettes de fonctionnement et d'investissement liées aux cartes de compétence	18
5.1 Recettes de fonctionnement.....	18
5.2 Recettes d'investissement	18

Le cadre réglementaire du rapport d'orientation budgétaire (ROB) depuis la loi NOTRe

1. Introduction

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 février 1992, la tenue d'un débat d'orientation budgétaire (DOB) s'impose aux collectivités dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif. Le vote de ce dernier intervenant obligatoirement avant le 15 avril 2023, il convient de débattre des orientations budgétaires lors de la présente séance.

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) est une étape importante dans le cycle budgétaire annuel des collectivités territoriales et de leurs établissements publics. Il constitue la 1ère étape du cycle budgétaire et permet à l'assemblée délibérante d'être informée sur la situation financière, la stratégie financière et d'en débattre.

2. Obligations légales du ROB

La loi NOTRe, promulguée le 7 août 2015, a modifié les modalités de présentation du Débat d'Orientations Budgétaires. L'application de la Loi, conformément à l'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales, implique désormais :

- ✓ La présentation obligatoire d'un rapport d'orientation budgétaire (ROB). Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport doit également présenter plus de détails sur les dépenses induites par la gestion des ressources humaines.
- ✓ Ces informations doivent désormais faire l'objet d'une publication.
- ✓ Enfin, la présentation de ce rapport par l'exécutif doit donner lieu à débat, dont il sera pris acte par une délibération spécifique.

Le ROB doit contenir les informations prévues par la loi, être transmis au préfet mais aussi faire l'objet d'une publication. Le ROB est acté par une délibération spécifique, qui ne donne pas lieu à un vote, elle-même transmise au représentant de l'Etat.

Le rapport d'orientation budgétaire constitue une opportunité de présenter les orientations de l'année à venir et de rappeler la ligne de conduite et les objectifs de long terme de la collectivité. Le débat d'orientation budgétaire donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de leur collectivité.

Le présent document, remis à chaque élu vise à permettre, dans une totale transparence et dans les meilleures conditions, de préparer, le vote du budget primitif 2024.

3. Contexte économique et financier

A l'instar de l'exercice précédent, cette préparation budgétaire 2024 s'inscrit dans un environnement complexe et instable.

Au niveau international tout d'abord, en introduction du Projet de Loi de Finances 2024 (PLF), il est indiqué que « *le PLF s'inscrit dans un environnement économique complexe marqué par la hausse des taux d'intérêt et des incertitudes géopolitiques majeures.* »

Au niveau national, le contexte est marqué par une inflation importante en 2023. En effet, d'après la Banque de France, l'inflation totale atteint 5,8% en 2023. Cela étant, en 2024, celle-ci devrait diminuer jusqu'à 2,5%, notamment sous l'effet de la poursuite du ralentissement des prix alimentaires et industriels déjà entamé à l'été 2023, dans le sillage de la décrue des cours des matières premières et des prix de production.

Présentation du Syndicat Mixte du Bassin de l'Oise

1. Compétences

Le Syndicat Mixte du Bassin de l'Oise en Val-d'Oise (SMBO 95) a été créé en 2003 pour assurer l'entretien, l'aménagement et le développement touristique des berges de l'Oise. Il rassemble les membres suivants :

- **Le Conseil départemental du Val d'Oise**
- **La Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise (CACP)** pour 8 communes riveraines de l'Oise
- **La Communauté de Communes du Haut Val d'Oise (CCHVO)** pour 7 communes riveraines de l'Oise
- **La Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts (CCVO3F)** pour 4 communes riveraines de l'Oise
- **La Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes (CCSI)** pour 3 communes riveraines de l'Oise
- **La Communauté de Communes Carnelle Pays-de-France (C3PF)** pour 1 commune riveraine de l'Oise

Le 1^{er} janvier 2018, la compétence Gestion de l'Eau, des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) a été transférée aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI). Le SMBO a donc modifié son nom et ses statuts pour intégrer les compétences GEMA, l'Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB) Entente Oise-Aisne exerçant la compétence PI.

Désormais, le SMBO est également compétent sur certains cours d'eau affluents de l'Oise et Espaces Naturels Sensibles (ENS) locaux du lit majeur de l'Oise.

Ainsi, il exerce 4 champs de compétences ou « cartes de compétences » :

- Carte 1 : Compétence relative à l'entretien et à la restauration des berges de l'Oise ;
- Carte 2 : Compétence relative à l'entretien et à la restauration de certains cours d'eau affluents de l'Oise ;
- Carte 3 : Compétence relative à l'animation, la valorisation touristique, la gestion et le développement des itinéraires de randonnée le long des berges de l'Oise ainsi que le diagnostic technique et sécuritaire de certaines haltes fluviales ;
- Carte 4 : Compétence relative à l'entretien, la restauration et la valorisation des Espaces Naturels Sensibles (ENS) locaux situés dans le lit majeur de l'Oise.

Chaque collectivité choisit de confier au SMBO une partie ou toutes les compétences relatives à la GEMAPI. Ainsi, en 2023 la répartition des compétences en fonction des collectivités adhérentes est la suivante :

Collectivités	Carte 1	Carte 2	Carte 3	Carte 4
CACP	X			
CCHVO	X	X	X	X
CCVO3F	X	X	X	
CCSI	X		X	
C3PF	X		X	
CD95	X		X	X

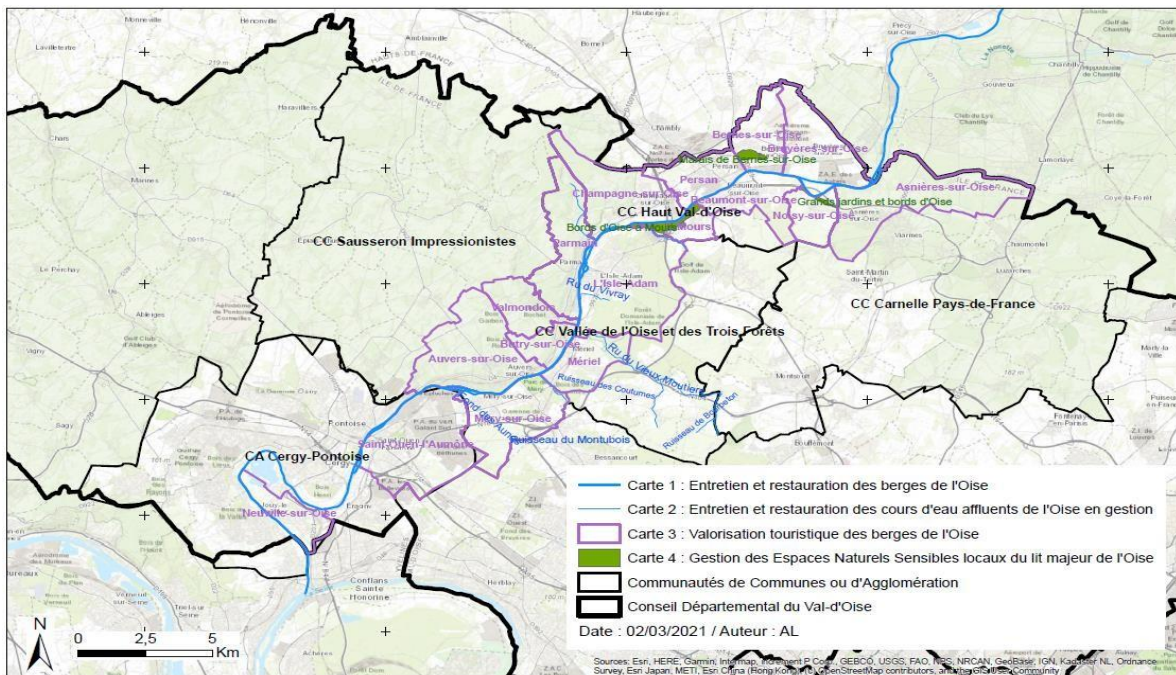
2. Périmètre d'intervention 2024

Le SMBO intervient sur l'Oise dans sa partie Val-d'Oise, soit environ 90 Km de berges (Cartographie 1). Il s'agit de la partie aval de l'Oise, d'Asnières-sur-Oise (95) à sa confluence avec la Seine à Maurecourt (78).

Le SMBO intervient également sur 9 cours d'eau affluents de l'Oise, et leurs propres affluents.

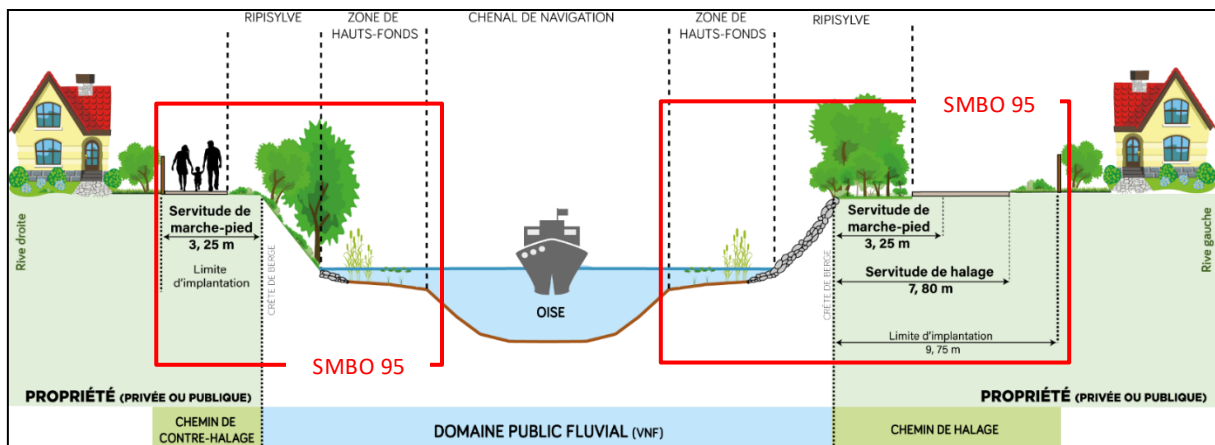
Enfin, il gère 3 Espaces Naturels Sensibles (ENS) locaux situés dans le lit majeur de l'Oise : le Marais de Bernes-sur-Oise (35 ha au total, dont 16 ha en propriété publique et gérés par le SMBO), les Grands Jardins et Bords d'Oise à Noisy-sur-Oise (8,4 ha au total, dont 0,5 ha en propriété publique et gérés par le SMBO) et les Bords d'Oise à Mours (60 ha au total, dont 14 ha en propriété publique et gérés par le SMBO).

Cartographie 1 : Compétences et collectivités territoriales membres du SMBO



Par convention avec Voies Navigables de France (VNF), le domaine d'intervention du SMBO s'étend du pied du talus de berge jusqu'à la limite de servitude de passage sur la rive (9,75 m en chemin de halage et 3,25 m en chemin de contre-halage) (Figure 1). Par le biais d'autres conventions, le SMBO 95 peut aussi se substituer aux propriétaires riverains de l'Oise et intervenir sur leurs parcelles.

Figure 1 : Domaine d'intervention du SMBO



Evènements marquants 2023

CARTE 1 :

➤ **Finalisation de la planification des travaux de restauration et d'entretien des berges et des cours d'eau affluents de l'Oise (Carte 1 et carte 2)**

Pour rappel, l'étude de planification des travaux de restauration des berges et des cours d'eau affluents de l'Oise a démarré au début de l'année 2022. La tranche ferme n°1 s'est achevée en juillet 2022 par la présentation des premiers résultats, suite aux prospections de 120 tronçons de berge (13,6 km) ainsi que de 21 km de rus affluents de l'Oise lors d'un Comité de Pilotage.

La tranche ferme n°2, quant à elle, a démarré en juillet 2022 et s'est achevée en septembre 2023. Elle a consisté à réaliser 11 avant-projets sommaires de restauration de berges et 10 avant-projets sommaire d'aménagement de rus affluents de l'Oise ainsi que l'élaboration du plan de financement et du planning de réalisation des travaux.

➤ **Confortement des berges du Pavillon d'Amour situé à Neuville-sur-Oise**

L'emprise des travaux est de 100 ml au niveau du Pavillon d'Amour.

Sous maîtrise d'œuvre externe par le bureau d'étude HYDROSPHERE, les travaux avaient pour objectifs :

- Augmenter la diversité des habitats, les capacités d'accueil de la flore et de la faune
- Tenir compte de l'usage du site et en particulier la circulation des promeneurs
- Valoriser et préserver le Pavillon d'amour et le paysage
- Ajouter une plus-value paysagère
- Restructurer l'enrochement et la végétation
- Remettre en état la rampe de mise à l'eau utilisée par le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS)

Le Dossier de Consultation des Entreprises a été publié le 15 mars 2023, pour une date limite de remise des offres le 14 avril 2023 et une validation de l'entreprise retenue en Commission d'Appel d'Offres le 16 mai 2023. L'entreprise retenue pour réaliser ces travaux est la société TERIDEAL.

Après une phase préparatoire, les travaux se sont déroulés en aout 2023 et ont été réceptionnés en septembre 2023 excepté pour la rampe d'accès. En effet, les travaux relatifs à la restauration de celle-ci ont dû être arrêtés suite à la découverte d'un important affouillement, engendrant un problème de sécurité.

Les actions principales ont été :

- Le reprofilage de la berge en pente douce
- Le remplacement du chemin existant par un chemin stabilisé et décalé pour suivre le nouveau haut de berge
- Le contournement de l'encoche d'érosion en créant une portion supplémentaire de chemin en aval du Pavillon d'Amour
- La stabilisation de l'encoche d'érosion via un reprofilage de la berge et la création d'une plage d'hélophytes

Concernant la rampe d'accès, initialement, les travaux devaient consister à restaurer la partie basse de celle-ci. Finalement, la rampe a été totalement démantelée, la berge a été retalutée et une frayère a été mise en place.

L'inauguration des travaux ont eu lieu le 18 octobre 2023.

➤ **AMO restauration des encoches d'érosion de Neuville-sur-Oise**

Le Bureau d'études CE3E a été mandaté pour élaborer un projet de restauration des encoches d'érosion de Neuville-sur-Oise, en aval de la base de loisirs, sur un linéaire de 375 ml.

➤ **Entretien des aménagements de protection et de valorisation des berges**

Après la première campagne réalisée en 2022, l'entretien des aménagements s'est prolongé en 2023 sur les communes suivantes :

- Mériel
- L'Isle-Adam (L'île de la Cohue)
- Auvers-sur-Oise (Chaponval)
- Champagne-sur-Oise (frayère)
- Eragny

A l'instar de la campagne 2022, les objectifs de ce entretien sont :

- De remettre en lumière les différents aménagements pour permettre à une végétation d'hélophytes de s'installer
- Renforcer la protection des berges en rechargeant certains aménagements avec les rémanents issus des remises en lumière
- Débroussailler certaines berges pour éviter la pousse de ligneux
- Remettre en valeur les berges en créant des percées visuelles

➤ **Etude piscicole**

A l'instar des deux premières campagnes réalisées en 2019 et 2022, une troisième campagne a été réalisée en 2023.

Ainsi, une pêche électrique des poissons juvéniles et un relevé des différentes espèces ont été réalisés en juillet 2022 sur les stations suivantes :

- Frayère de Champagne-sur-Oise
- Frayère de Mériel
- Méry-sur-Oise
- Confluence du ru de la Grande noue à L'Isle-Adam
- Confluence du ru du Fond de Vaux à Méry-sur-Oise

CARTE 2 :

➤ **Entretien du ru du Montuboïs**

En tant que gestionnaire du ru du Montuboïs sur sa partie avale, sur les communes de Mériel et Méry-sur-Oise, le SMBO peut se substituer aux propriétaires riverains pour réaliser certains travaux d'entretien et de restauration du cours d'eau.

Ainsi, le Syndicat a réalisé, en février 2023, un entretien du lit mineur du cours d'eau en enlevant les embâcles et en curant le ru sur 325 ml. De plus, un nettoyage des grilles a été réalisé en août 2023. Enfin, un entretien de la végétation a été réalisé en octobre 2023 sur les parcelles privées, à proximité de la confluence avec l'Oise.

CARTE 3 :

➤ **Aménagement d'un cheminement à Parmain**

Situé au niveau du Quai des Saules, entre le démarrage du chemin juste avant l'esplanade et la remontée de la risberme soit 440 mètres linéaires, le chemin de halage est très fréquenté grâce à sa position entre la zone résidentielle et la gare de la commune de L'Isle-Adam. Cependant, il présentait des dépressions qui le rendaient boueux et peu praticable en période pluvieuse obligeant les usagers à emprunter la route attenante.

Les travaux d'aménagement du chemin s'inscrivaient dans le projet communal de création d'un sentier des poètes le long des berges de l'Oise sur 450 ml depuis la rue de l'abreuvoir jusqu'au Quai des Saules. L'opération a été réalisée en juin 2023 et a été financée à 50% par la commune.

➤ **Aménagement d'un cheminement à Beaumont-sur-Oise**

En 2022, la commune a réalisé trois sculptures en bois symbolisant les 1 000 ans d'existence de celle-ci. Ces sculptures sont situées derrière le centre équestre.

A cet endroit, le chemin de halage est très fréquenté et la commune souhaitait le mettre en valeur.

En accord avec la commune, le SMBO a réalisé des travaux d'aménagement de chemin sur un linéaire de 100 ml et 1 mètre de large en juin 2023.

➤ **Aménagement d'un cheminement à Persan**

Dans le cadre d'un financement via la DETR de la CCHVO, le Syndicat a réalisé l'aménagement du chemin de halage de la commune de Persan, sur 441 mètres linéaires entre le pont de la SNCF et la place goudronnée d'EDF.

Ces travaux ont été réalisés entre fin novembre et début décembre 2023.

CARTE 4 :

➤ **Finalisation du diagnostic relatif au du plan de gestion actuel et élaboration d'un nouveau plan de gestion de l'ENS de Bernes-sur-Oise**

Le retard pris par ECOSPHERE était tel que le plan de gestion n'a pas pu être finalisé dans le cadre de leur mission. Par conséquent, une fois leur diagnostic finalisé et validé, le Syndicat a repris, en interne, la rédaction du plan de gestion. Ainsi, les enjeux et objectifs à long terme ont été validés par le COPIL le 16 novembre 2023.

Par ailleurs, la programmation pluriannuelle et le plan de financement, ont été validés par le COPIL le 17 janvier 2024. La version définitive du plan de gestion sera élaborée et validée courant février 2024.

➤ **Finalisation du diagnostic relatif à l'élaboration du premier plan de gestion de l'ENS de Noisy-sur-Oise**

Le retard pris par ECOSPHERE était tel que le plan de gestion n'a pas pu être finalisé dans le cadre de leur mission. Par conséquent, une fois leur diagnostic finalisé et validé, le Syndicat a repris, en interne, la rédaction du plan de gestion. Ainsi, les enjeux et objectifs à long terme ont été validés par le COPIL le 16 novembre 2023.

Par ailleurs, la programmation pluriannuelle et le plan de financement, ont été validés par le COPIL le 17 janvier 2024. La version définitive du plan de gestion sera élaborée et validée courant février 2024.

RESSOURCES HUMAINES :

Le SMBO comprend 5 postes pourvus. Au 31 décembre 2023, les effectifs du SMBO sont au complet.

Bilan financier global 2023

Le budget 2023 du SMBO a été adopté par délibération n°23-08 du 6 avril 2023 (BP). Il prévoyait 856 166,67 € en fonctionnement et 1 186 699,76 € en investissement déclinés de la manière suivante :

	Carte 1	Carte 2	Carte 3	Carte 4	Total
Fonctionnement	360 731,82 €	70 661,51 €	322 710,38 €	102 062,96 €	856 166,67 €
Investissement	653 230,56 €	99 241,00 €	302 383,20 €	131 845,00 €	1 186 699,76 €

Du fait de la clôture budgétaire non réalisée à ce jour, les résultats 2023 présentés ci-après, intégrant les excédents 2022, ne sont que prévisionnels.

- Résultats prévisionnels de fonctionnement : excédent de 255,4 K€
- Résultats prévisionnels d'investissement : -233 K€
- Résultats prévisionnels de clôture : 22,4 K€

1. Section de fonctionnement

➤ Recettes

Les recettes réelles de fonctionnement sont constituées à 74,9 % des contributions statutaires des membres du SMBO. En 2023, elles se sont élevées à 561,2 K€ déclinées de la manière suivante :

- Carte 1 : 222,4 K€
- Carte 2 : 62,1 K€
- Carte 3 : 195,2 K€
- Carte 4 : 81,5 K€

Le SMBO a également perçu des recettes pour :

- Les contributions prévisionnelles 2023 des communes de Saint-Ouen-L'Aumône et Neuville-sur-Oise dans le cadre de la convention pluriannuelle pour la gestion des itinéraires de randonnée le long des berges de l'Oise : 20,9 K€
- Le FCTVA sur les dépenses de fonctionnement au titre de l'année 2020 : 21,5 K€
- Le FCTVA sur les dépenses de fonctionnement au titre de l'année 2021 : 30,9 K€
- La subvention de l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour l'entretien de la ripisylve 2019 : 8 K€
- Le remboursement des autorisations d'absence d'un agent par le CIG : 1,9 K€
- Le remboursement des indemnités journalières liées au congé maternité d'un agent (RELYENS) : 16,6 K€

- Pénalités de retard d'exécution des marchés 22-06 et 22-07 relatifs à l'élaboration des plans de gestion des ENS de Bernes-sur-Oise et de Noisy-sur-Oise : 33,5 K€

Les recettes de fonctionnement intègrent, par ailleurs, le résultat excédentaire de 2021 d'un montant de 54,1 K€ déclinés de la manière suivante :

- Carte 1 : 20,6 K€
- Carte 2 : 0 K€
- Carte 3 : 46 K€
- Carte 4 : -12,5 K€

Le total des recettes de fonctionnement par carte de compétence, est synthétisé dans le tableau ci-dessous :

	Carte 1	Carte 2	Carte 3	Carte 4	Total
Résultats excédentaires 2022	20,6 K€	0 K€	46 K€	-12,5 K€	54,1 K€
Contributions statutaires	222,4 K€	62,1 K€	195,2 K€	81,5 K€	561,2 K€
Autres recettes	42,5 K€	7,4 K€	45,9 K€	37,6 K€	133,4 K€
Total	285,5 K€	69,5 K€	287,1 K€	106,6 K€	748,7 K€

Pour le BP 2023, la décision avait été prise par l'exécutif de rehausser légèrement les contributions statutaires de l'ordre de 7% en moyenne, afin de revenir progressivement à des contributions similaires aux contributions historiques des EPCI.

➤ Dépenses

Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à environ 483,3 K€ déclinés de la manière suivante :

- Charges à caractère général : 243,3 K€ (50,3 %)
- Charges de personnel et frais assimilés : 240 K€ (49,7 %)

Les dépenses de fonctionnement sont déclinées, par carte de compétence, dans le tableau suivant :

	Carte 1	Carte 2	Carte 3	Carte 4	Total
Charges à caractère général (011)	22,3 K€	39,2 K€	119,2 K€	62,6 K€	243,3 K€
Charges de personnel et frais Assimilés (012)	123,8 K€	35,9 K€	52,8 K€	27,5 K€	240 K€
Total	146,1 K€	75,1 K€	172 K€	90,1 K€	483,3 K€

2. Section d'investissement

➤ Recettes

Le SMBO a perçu, en 2023, des recettes d'investissement à hauteur de 389,5 K€ comprenant :

- La subvention du Conseil Départemental pour les travaux de restauration du perré du Pont de la RD à Auvers-sur-Oise : 24,9 K€
- La subvention de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie pour les travaux de confortement des berges du Quai de l'Oise à L'Isle-Adam : 34 K€
- L'acompte n°1 de la subvention de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie pour l'étude de planification des travaux de restauration des berges et des affluents de l'Oise : 25,8 K€
- Le FCTVA sur les dépenses d'investissement 2020 : 51,5 K€

- Le FCTVA sur les dépenses d'investissement 2021 : 22,4 K€
- Report de la section investissement 2022 : 153,9 K€
- L'excédent de fonctionnement capitalisé : 77 K€

Le total des recettes d'investissement par carte de compétence, est synthétisé dans le tableau ci-dessous :

	Carte 1	Carte 2	Carte 3	Carte 4	Total
Report de la section investissement 2022	231,3 K€	-67,9 K€	-35 K€	25,5 K€	153,9 K€
Excédent de l'exercice précédent	0 K€	42 K€	35 K€	0 K€	77 K€
Subventions	74,5 K€	10,2 K€	0 K€	0 K€	84,7 K€
FCTVA	46,3 K€	0 K€	27,6 K€	0 K€	73,9 K€
Total	352,1 K€	-15,7 K€	27,6 K€	25,5 K€	389,5 K€

➤ Dépenses

Les dépenses réelles d'investissement se sont élevées à 472,7 K€. Elles ont été principalement consacrées à :

• **Carte 1 :**

- Etude de planification des travaux d'entretien et de restauration des berges de l'Oise : 79 K€
- Maitrise d'œuvre pour la réalisation des travaux de confortement des berges du Pavillon d'Amour à Neuville-sur-Oise : 15,9 K€
- Assistant à maitrise d'ouvrage pour la restauration écologique des berges de Neuville-sur-Oise : 23,7 K€
- Travaux de confortement des berges du Pavillon d'Amour à Neuville-sur-Oise : 114 K€
- Reprise de la berge du Quai de l'Ecluse à Saint-Ouen-L'Aumône : 4,7 K€

• **Carte 2 :**

- Etude de planification des travaux d'entretien et de restauration des rus affluents de l'Oise : 63 K€

• **Carte 3 :**

- Aménagement d'un cheminement à Parmain : 43,2 K€
- Aménagement d'un cheminement à Beaumont-sur-Oise : 18,5 K€
- Aménagement d'un cheminement à Persan : 45,2 K€
- Pose d'une barrière à Asnières-sur-Oise : 3,8 K€
- Pose de potelets anti-stationnement au niveau du Quai de l'Oise à L'Isle-Adam : 9,4 K€
- Pose de ganivelles à L'Isle-Adam : 1,3 K€
- Pose de potelets anti-stationnement au niveau du Quai de l'Ecluse à Saint-Ouen-L'Aumône : 10,9 K€

• **Carte 4 :**

- Diagnostic préalable à l'élaboration du plan de gestion 2024-2028 de l'ENS de Bernes-sur-Oise : 26,6 K€
- Diagnostic préalable à l'élaboration du plan de gestion 2024-2028 de l'ENS de Noisy-sur-Oise : 13,5 K€

Le SMBO n'a pas eu recours à l'emprunt.

Orientations financières 2024

1. Introduction

Les orientations financières 2024 du SMBO sont déclinées selon plusieurs axes, déclinés eux-mêmes par carte de compétence et en tenant compte de l'adhésion des intercommunalités à l'une ou plusieurs de ces dites cartes.

2. Axe 1 : Dépenses de fonctionnement générales liées à la structure

Le SMBO prévoit des dépenses de fonctionnement générales à hauteur de 348,3 K€ déclinées de la manière suivante :

- Charges salariales de l'équipe technique et administrative (012) : 271,2 K€
- Charges à caractère général hors entretien des berges, rus et ENS (011) : 77,1 K€

La déclinaison par carte de compétence est synthétisée dans le tableau ci-dessous :

	Carte 1	Carte 2	Carte 3	Carte 4	TOTAL
Charges salariales de l'équipe technique et administrative	151,4 K€	28,7 K€	58,5 K€	32,6 K€	271,2 K€
Charges à caractère général (hors entretien des berges ; des rus et des ENS)	40,5 K€	11 K€	15,7 K€	9,9 K€	77,1 K€
TOTAL	191,9 K€	39,7 K€	74,2 K€	42,5 K€	348,3 K€

3. Axe 2 : Dépenses de fonctionnement et d'investissement liées aux cartes de compétence

3.1 Carte 1 : Entretien et restauration des berges de l'Oise

Pour rappel, les membres du SMBO adhérant à cette carte de compétence sont les suivants :

- La CACP
- La CHVO
- La CCVO3F
- La CCSI
- La C3PF
- Le CD95

3.1.1 Fonctionnement

Les dépenses prévisionnelles de fonctionnement s'élèvent à environ 243,5 K€ déclinées de la manière suivante :

- Entretien de la ripisylve : 157 K€
- Actions ponctuelles d'abatage et d'élagage de branches et d'arbres dangereux au titre de la carte 1 : 12 K€
- Entretien des berges (lutte contre la Renouée du Japon, entretien des risbermes et des evergreens) : 74,5 K€

3.1.2 Investissement

Les dépenses prévisionnelles d'investissement s'élèvent à environ 302,2 K€ déclinées de la manière suivante :

- Moe travaux planification phase 1 (MOE + Dossiers règlementaires) : 20 K€ (20 000 euros/an)
- Inspection complémentaire Quai de l'écluse SOA : 7,7 K€
- Maitrise d'œuvre restauration quai de l'écluse : 20 K€
- Etude affaissement de Parmain : 18 K€
- Travaux de confortement des berges au niveau des Ablettes à Mours : 43 K€

A cela s'ajoutent 193,5 K€ de restes à réaliser.

3.2 Carte 2 : Entretien et restauration des cours d'eau affluents de l'Oise

Pour rappel, les membres du SMBO adhérant à cette carte de compétence sont les suivants :

- La CCVO3F
- La CCHVO

3.2.1 Fonctionnement

Les dépenses prévisionnelles de fonctionnement concernent essentiellement l'entretien des cours d'eau et s'élèvent à environ 20 K€.

3.2.2 Investissement

Les dépenses prévisionnelles d'investissement concernent essentiellement l'élaboration et le suivi des dossiers règlementaires relatifs aux travaux d'entretien et de restauration des cours d'eau affluents de l'Oise à hauteur de 15 K€ environ.

A cela s'ajoutent 63 K€ de restes à réaliser.

3.3 Carte 3 : Animation, valorisation touristique, gestion et développement des itinéraires de randonnée le long des berges de l'Oise

Pour rappel, les membres du SMBO adhérant à cette carte de compétence sont les suivants :

- La CHVO
- La C3PF
- La CCVO3F
- Le CD95
- La CCSI

3.3.1 Fonctionnement

Les dépenses prévisionnelles de fonctionnement s'élèvent à environ 166,7 K€ déclinées de la manière suivante :

- Entretien des cheminements : 140,2 K€
- Actions ponctuelles d'abattage et d'élagage de branche et d'arbres dangereux au titre de la carte 3 : 20 K€
- Entretien du mobilier (barrières, passerelles etc.) : 6,5 K€
-

3.3.1 Investissement

Les dépenses prévisionnelles d'investissement s'élèvent à environ 200 K€ déclinées de la manière suivante :

- Etude de faisabilité franchissement de l'Oise Champagne, Parmain et L'Isle-Adam : 50 K€
- Fourniture et pose de mobilier (passerelles, barrières etc.) : 50 K€
- Aménagement de chemins : 70 K€
- Création d'un promontoire à Butry-sur-Oise : 30 K€

3.4 Carte 4 : Entretien, restauration et valorisation des Espaces Naturels Sensibles (ENS) locaux humides

Pour rappel, les membres du SMBO adhérant à cette carte de compétence sont les suivants :

- La CCHVO
- Le CD95

3.4.1 Fonctionnement

Les dépenses prévisionnelles de fonctionnement s'élèvent à environ 76,5 K€ déclinées de la manière suivante :

- Entretien de l'ENS de Bernes-sur-Oise (cheminement, abattage, etc.) : 70 K€
- Entretien de l'ENS de Mours : 6,5 K€

3.4.2 Investissement

Les dépenses prévisionnelles d'investissement s'élèvent à environ 105 K€ déclinées de la manière suivante :

Bernes-sur-Oise :

- Maitrise d'œuvre reconversion peupleraie : 60 K€
- Etude hydraulique : 25 K€
- Création de fossés (Bernes) : 5 K€

Mours :

- Création de mares : 5 K€

Noisy-sur-Oise :

- Suivi zone de passage grande faune + nombre d'animaux : 10 K€

4. Synthèse des orientations budgétaires 2024

Les dépenses prévisionnelles de fonctionnement et d'investissement 2024 sont déclinées, par carte, dans le tableau ci-dessous :

	Carte 1	Carte 2	Carte 3	Carte 4	TOTAL	%
Fonctionnement – Charges de personnel et de structure	191,9 K€	39,7 K€	74,2 K€	42,5 K€	348,3 K€	22,6 %
Fonctionnement – Entretien des berges, cheminements, rus et ENS	243,5 K€	20 K€	166,7 K€	76,5 K€	506,7 K€	32,9 %
Investissement	302,2 K€	78 K€	200 K€	105 K€	685,2 K€	44,5 %
TOTAL	870,9 K€	74,7 K€	390,9 K€	224 K€	1 540,2 K€	100%

5. Axe 3 : Recettes de fonctionnement et d'investissement liées aux cartes de compétence

5.1 Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement seront décomposées de (hors excédent de l'exercice antérieur) :

	Contributions statutaires	Remboursements des communes membres de la CACP pour l'entretien des cheminements	FCTVA
CARTE 1	X		X
CARTE 2	X		X
CARTE 3	X	X	X
CARTE 4	X		

5.2 Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement seront décomposées comme suit (hors excédent de l'exercice antérieur) :

	Contributions statutaires	Subventions versées par le CD95	Subventions versées par l'agence de l'eau Seine-Normandie	Subventions versées par la région Ile de France	Contributions des communes sollicitant des aménagements sur leur chemin de halage	FCTVA
CARTE 1	X	X	X	X		X
CARTE 2	X	X	X	X		
CARTE 3	X	X		X	A la demande des communes	X
CARTE 4	X	X	X	X		

Le Président invite les membres du Comité Syndical à débattre de ces orientations budgétaires 2024.

